

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 39-2026

en date du 10 septembre 2026

**portant sur des travaux d'assainissement ainsi que sur le passage d'une
caméra au logement situé 62 Le Bourg**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant
sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de l'SARL SARDIN – 61 Route des Graules 87600
VIDEIX concernant le pompage et le traitement de différents équipements de la station
de Larma, le nettoyage de la station du Bourg, la vidange de fosse communale ainsi
que le passage d'une caméra au logement situé 62 Le Bourg, pour un montant hors
taxes de 1650,00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de
l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 15 septembre 2026

Régis de SOLMS
Maire



RdS